LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

54 ème ANNÉE - NUMÉRO 759

10 NOVEMBRE 2000 - 150 Francs CFA

SACRE ET INTRONISATION DU TROISIÈME ÉVÊQUE DE LOKOSSA

SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR VICTOR AGBANOU

La cathédrale Saint-Pierre-Claver de Lokossa a vibré de gratitude et de joie des fils et filles du diocèse ce samedi 4 novembre 2000. C'était à l'occasion des cérémonies d'ordination épiscopale du 16ème fils du Bénin, Son Excellence Monseigneur Victor Agbanou. Successeur de NN.SS. Christophe Adimou et Robert Sastre, tous deux de vénérée mémoire, Monseigneur Victor Agbanou a été sacré troisième évêque de Lokossa des mains de Son Éminence Bernardin Cardinal Gantin, Doyen du sacré collège des cardinaux assisté de leurs Excellences Nos Seigneurs Jean Bonfils, évêque de Nice en France et Paul Kuassivi Vieira, évêque de Djougou au Bénin, respectivement premier et deuxième co-consécrateurs.

Concélébraient aussi l'Eucharistie tous les autres évêques du Bénin en fonction ou à la retraite, le chargé d'affaires à la Nonciature apostolique du Bénin, son Excellence Monseigneur Pierre Nguyên Van Tôt, des évêques du Togo et du Niger et plus de 250 prêtres. Religieux et religieuses, et fidèles laïcs ont répondu présents, très

nombreux pour honorer cette célébration. Les chants bien pris en chœur de la chorale des filles de Génésareth soutenue par la chorale Sainte-Cécile ont porté à son sommet spirituel cet événement religieux.

Parents et amis au milieu desquels on notait le père du nouveau pasteur, autorités politico-administratives, représentants de cultes traditionnels et d'autres confessions religieuses, curieux, personne n'a voulu se faire compter l'événement tant attendu depuis le retour au Père tout-puissant du regretté Monseigneur Robert Sastre.

La grande église-cathédrale de Lokossa en construction était devenue trop exigüe pour contenir le monde venu très nombreux et dont la plus grande partie n'a pu vivre les cérémonies que du dehors sous des bâches dressées tout autour de l'édifice en chantier.

C'est dans ce décor qu'a retenti la Parole de Dieu toujours vivante et toujours actuelle extraite du livre de Jérémie 1, 4-10, de la lettre de saint

(Lire la suite à la page 8)

28ème SESSION DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION ONT UN EFFET DISSUASIF

Du 23 octobre au 6 novembre 2000, des centaines d'experts, de représentants d'organisations non gouvernementales et autres se sont réunis à Cotonou dans le cadre de la vingt-huitième session de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples. C'était l'occasion pour les participants de discuter de la situation des droits de l'homme et des peuples sur le continent africain.

En marge de ladite session, «La Croix du Bénin» a interrogé pour ses lectrices et lecteurs, le garde des sceaux, ministre de la justice, de la législation et des droits de l'homme. Lisez plutôt.

«La Croix du Bénin» : **Monsieur le ministre, la commission africaine des droits de l'homme et des peuples vient de tenir sa vingt-huitième session à Cotonou. Lors de ses travaux, elle a**

(Lire la suite à la page 2)

L'OUVERTURE AU SAVOIR, LA PASSION POUR LA VÉRITÉ, L'INTÉRÊT POUR L'AVENIR DE L'HOMME

Aujourd'hui, la réflexion épistémologique la plus attentive reconnaît la nécessité que les sciences de l'homme et celles de la nature recommencent à se rencontrer, afin que le savoir retrouve une inspiration profondément unitaire. Le progrès des sciences et des technologies place aujourd'hui entre les mains de l'homme des possibilités merveilleuses, mais également terribles. La conscience des limites de la science, en considérant les exigences morales, n'est pas de l'ordre de l'obscurantisme, mais bien la sauvegarde d'une recherche digne de l'homme et placée au service de la vie.

Très chers experts de la recherche scientifique, faites en sorte que les Universités deviennent « des laboratoires culturels» au sein desquels se déroule un dialogue constructif entre théologie, philosophie, sciences de l'homme et sciences de la nature, en considérant les règles morales comme une exigence intrinsèque de la recherche et une condition de sa pleine valeur dans l'approche de la vérité.

A L'ÉCOUTE DU PAPE

Le savoir illuminé par la foi, loin de s'éloigner des milieux du vécu quotidien, les habite avec toute la force de l'espérance et de la prophétie. L'humanisme auquel nous aspirons, promeut une vision de la société centrée sur la personne humaine et ses droits inaliénables, sur les valeurs de la justice et de la paix, sur un rapport correct entre individus, société et Etat, dans la logique de la solidarité et de la subsidiarité. Il s'agit d'un humanisme capable de donner une âme au progrès économique lui-même, afin que celui-ci vise à «la promotion de tout homme et de tout l'homme» *(Populorum progressio, n. 14; Sollicitudo rei socialis, n. 30).*

En particulier, il est urgent que nous œuvrions afin que le véritable sens de la démocratie, conquête authentique de la culture, soit totalement préservé. Sur ce thème apparaissent en effet des dérives inquiétantes, lorsque l'on assimile la démocratie à une pure procédure, ou lorsque l'on pense que la volonté exprimée par la majorité suffit «tout court» à déterminer le caractère moral d'une loi. En réalité, «la valeur de la démocratie, se maintient ou disparaît en fonction des valeurs qu'elle incarne et promeut [...] Le fondement de ces valeurs ne peut se trouver dans des «majorités» d'opinion provisoires et fluctuantes, mais seulement dans la reconnaissance d'une loi morale objective qui, en tant que « loi naturelle » inscrite dans le cœur de l'homme, est une référence normative pour la loi civile elle-même» *(Evangelium vitae, n. 70).*

Samedi 09 septembre 2000
Jean-Paul II
Adresse aux participants de la rencontre mondiale des enseignants universitaires, à l'occasion de leur jubilé.

VINGT-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION ONT UN EFFET DISSUASIF

(Suite de la première page)

étudié, entre autres, les voies et moyens devant permettre la mise en place d'un mécanisme d'intervention rapide en cas de violations massives des droits de l'homme et des peuples. Voulez-vous, monsieur le ministre, nous dégager les grandes lignes des réflexions menées dans le cadre de la recherche de ces voies et moyens?

M. Joseph Gnonlonfoun : La session tenue à Cotonou a effectivement permis à la commission africaine de faire avancer la réflexion sur la mise en place d'un mécanisme d'intervention rapide en cas de violations massives des droits de l'homme.

Ce mécanisme est défini par l'article 58 de la charte africaine des droits de l'homme et des Peuples qui stipule que:

« Lorsqu'il apparaît à la suite d'une délibération de la commission qu'une ou plusieurs communications relatent des situations particulières qui semblent révéler l'existence d'un ensemble de violations graves ou massives des droits de l'homme et des peuples, la commission attire l'attention de la conférence des chefs d'État et de gouvernement sur ces situations.

La conférence des chefs d'État et de gouvernement peut alors demander à la commission de procéder sur ces situations, à une étude approfondie, et de lui rendre compte dans un rapport circonstancié, accompagné de ses conclusions et recommandations.

En cas d'urgence dûment constatée par la commission, celle-ci saisit le président de la conférence des chefs d'État et de gouvernement qui pourra demander une étude approfondie.»

En effet, à l'issue du rapport du secrétariat général des Nations unies présenté à la quarante-septième session de l'assemblée générale, les présidents d'organes des Nations unies créés par traité ont entrepris un examen rapide des mesures pouvant être prises par chaque organe, selon sa compétence, à la fois pour empêcher les violations des droits de l'homme d'être commises et pour contrôler plus étroitement toutes situations d'urgence.

La question qui se pose est de savoir où, conformément à l'article 58 de la charte, la commission devrait intervenir en vue de prévenir toute violation grave des droits de l'homme et plus particulièrement, à quel moment considérer une situation comme étant urgente et nécessitant des mesures d'urgence ? La réponse serait que la commission devrait être saisie de toute situation dès réception d'une information crédible selon laquelle une situation s'est produite et qui, si elle persiste, provoquerait une situation conflictuelle entraînant de graves violations de la charte. La commission devrait également pouvoir intervenir même après que la situation ait abouti à un conflit.

Les deux étapes pourraient être décrites respectivement comme «mesures d'intervention rapide» et «procédure d'urgence».

MESURE D'INTERVENTION RAPIDE :

En décidant si une situation nécessite des mesures d'intervention rapide, la commission peut utiliser l'un des critères suivants:

1 — l'absence dans un pays d'une base législative adéquate pour définir et criminaliser toutes violations des droits contenues dans la charte;

2 — l'absence de mécanismes appropriés de mise en œuvre ou d'application des droits en vertu de la charte, notamment l'absence de procédure de recours ;

3 — l'existence d'une situation d'escalade de la violence raciale, de la haine ou de l'intolérance d'autres formes d'intolérance exercées par des personnes, groupes ou responsables ;

4 — une situation typique de discrimination ou d'autres formes de rupture du tissu social, notamment la corruption et le non respect de la primauté du droit, prouvé par des indicateurs économiques et sociaux ;

5 — d'importants flux de réfugiés ou de personnes déplacées suite à une situation de non respect des lois, de persécutions économiques ou politiques.

La commission pourrait examiner la possibilité d'adapter une des innovations et mesures procédurales éventuelles, là où une situation décrite dans l'un des critères susvisés se produit:

a) la commission pourrait se proposer d'envoyer un ou plusieurs de ses membres pour faciliter la mise sur pied d'infrastructures des droits de l'homme telles que la création d'organes nationaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme ;

b) lorsqu'une telle visite n'est pas possible, la commission pourrait examiner la situation dans l'État partie concerné en se basant sur les informations collectées à partir des sources telles que les organisations non gouvernementales, la presse internationale et d'autres sources dignes de foi, faire des recommandations appropriées à l'État concerné et soumettre un rapport sur la question au sommet des chefs d'État de l'OUA ;

c) la commission pourrait adopter une approche plus active en encourageant l'assistance internationale pour la promotion et la protection des droits de l'homme aux niveaux régional et international.

PROCÉDURE D'URGENCE :

La commission pourrait invoquer cette procédure dans des situations qui ont déjà évolué en conflit à savoir :

a) un conflit armé ;

b) une situation grave ou persistante de déplacement de populations notamment un mouvement massif de réfugiés à partir de l'État concerné ;

c) une situation grave de discrimination, notamment des arrestations arbitraires et des exécutions extra judiciaires.

En traitant ces questions, la commission pourrait adopter l'une des actions suivantes :

1 — mettre en place une procédure d'urgence aux termes de l'article 62 de la charte qui exigerait la soumission d'un rapport spécial par l'État concerné sur les mesures prises pour empêcher les violations graves et continuelles de la charte ;

2 — la commission pourrait désigner un de ses membres en qualité de rapporteur spécial pour agir comme point focal en vue de contrôler les situations graves et, en consultation avec le président, initier une procédure d'action urgente ;

3 — la commission pourrait écrire à l'État concerné et au secrétaire général de l'OUA pour exprimer sa préoccupation et recommander l'action qui devrait être entreprise pour empêcher ou limiter d'autres violations graves de la charte. Dans la lettre au secrétaire général, la commission pourrait recommander que la question soit portée à l'attention du sommet de l'OUA.

M. Joseph Gnonlonfoun

«La Croix du Bénin» : Le rapport sur la situation des droits de l'homme présenté sur le Bénin dans le cadre de la vingt-huitième session de la CADHP, a révélé de graves insuffisances au niveau des prisons. En quoi se résument ces insuffisances ? Et qu'envisage concrètement le gouvernement béninois pour limiter ces insuffisances ?

M. Joseph Gnonlonfoun : Au nombre des insuffisances enregistrées au niveau des prisons du Bénin, il convient de citer essentiellement l'insuffisance de la ration alimentaire, l'insuffisance des soins de santé, la surpopulation des bâtiments abritant les détenus et la longueur de la détention préventive.

— Ration alimentaire : Elle a connu une amélioration par l'augmentation de l'allocation quotidienne qui est passée de

(Lire la suite à la page 11)

"LA CROIX DU BENIN"
Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
E-mail : lacroixbenin@excite.fr
Cotonou
(République du Bénin)
Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU
Directeur de Publication
BARTHÉLEMY ASSOGBA CAKPO
Dépôt légal n° 909
Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Soutien ..... 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfaiteur ..... 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Amitié ..... 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse ..... 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

- Bénin	3.720 F CFA	
- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA	
- Guinée	5.760 F CFA	
- Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A	5.760 F CFA	
- France	5.760 F CFA	
- Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leonne	7.560 F CFA	
- Kinshasa (Zaire)	9.000 F CFA	
- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA	
- U.S.A	9.480 F CFA	94,80 FF
- Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA	102,00 FF
- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A, Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège	8.520 F CFA	85,20 FF
- Canada	10.200 F CFA	102,00 FF
- Chine	12.600 F CFA	126,00 FF

Imprimerie Notre-Dame • Tél. (229) 32-12-07 • Fax : (229) 32-11-19 — E-mail : lacroixbenin@excite.fr
Cotonou (République du Bénin)

ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA - DONGA

UN MODÈLE DE PARTENARIAT: LA COOPÉRATION BÉNINO-ALLEMANDE

Projet d'appui à la planification décentralisée, projet du parc de la Pendjari à Tanguiéta; projet "composante sanitaire" à la Société béninoise d'électricité et d'eau (SBEE) à Natitingou ainsi que l'ONG "Alpha et Oméga environnement".

Ces exemples parmi tant d'autres attestent, si besoin en était, du dynamisme de la coopération qu'entretiennent le Bénin et l'Allemagne. Les populations bénéficiaires de ce partenariat fécond s'identifient à travers les couches les plus déshéritées et les plus vulnérables de notre société. C'est en vue de se rendre compte de l'impact des interventions allemandes sur les couches cibles de l'intérieur du pays, qu'une délégation de l'ambassade d'Allemagne à Cotonou a séjourné du 1er au 4 novembre dernier dans le département de l'Atacora.

La mission était conduite par le chargé d'affaire de l'ambassade, M. Sienké Siémon. Cette tournée de la délégation dans la région nord du Bénin, s'inscrit dans le cadre de la visite et de l'évaluation des différents projets financés par l'Allemagne dans plusieurs circonscriptions administratives des départements de l'Atacora et de la Donga.

Parmi les projets qui ont le plus retenu l'attention de la délégation, on peut citer le projet d'appui à la planification décentralisée du service allemand de développement. Le caractère d'actualité de la décentralisation au Bénin n'est plus un secret pour personne.

Dans la même logique qui est celle de la décentralisation, signalons que la politique des micro-crédits est de mieux en mieux comprise de nos populations. Et cela dans la mesure où ces micro-crédits permettent aux bénéficiaires de se prendre progressivement en charge grâce à la promotion de leurs activités génératrices de revenus. Afin de donner plus de sens encore à cette politique, le ministre de la Protection sociale et de la Famille, Mme Ramatou Baba-Moussa a procédé, le samedi 28 octobre dernier, à Natitingou au lancement officiel de remise de micro-crédits, à des groupements féminins. D'un coût global de 50 millions de F CFA, cette remise concerne 218 groupements féminins.

ATLANTIQUE - LITTORAL

RESPONSABILITÉ DU CITOYEN FACE À LA DÉCENTRALISATION

Le processus préparatoire à la mise en œuvre de la décentralisation suit son cours.

Un séminaire s'est ouvert le vendredi 3 novembre dernier à l'Infosec de Cotonou sur le thème: "La responsabilité du citoyen face à la décentralisation". Il est évident qu'un citoyen conscients et bien informé en vaut deux. En effet, la vraie information est celle qui fait participer les citoyens aux choix et décisions à prendre pour répondre aux attentes de la communauté.

L'aboutissement de l'actuel processus est donc très attendu des Béninoises et des Béninois, fiers de l'espace de liberté qu'est devenue depuis une dizaine d'années, toute l'étendue du territoire national. Ils apprécient également leur participation à l'expression pluraliste des idées lors des débats politiques notamment ceux engageant la gestion des affaires du pays.

La décentralisation permettra sans nul doute de renforcer et d'organiser encore mieux cette participation des populations à la gestion de la vie de la cité et consolidera les fondements du développement à la base.

Organisé par la mission de décentralisation avec l'appui financier de l'Union Européenne ce séminaire a regroupé les représentants des différentes couches socio-professionnelles et confessionnelles du département.

Son objectif était de sensibiliser les participants sur les lois de la réforme.

Rappelons, en substance, qu'il s'agit de cinq lois formant le cadre juridique de la décentralisation, notamment la loi portant règles générales des élections au Bénin, celle portant organisation des Communes et des Communes à statut particulier, la loi portant régime électoral communal et minucipal et celle portant régime financier des communes.

Le découpage territorial actuel fera place avec la décentralisation à soixante-dix-sept communes dont trois à statut particulier, le tout subdivisé en arrondissements répartis en quartiers de ville ou villages.

BORGOU-ALIBORI

AIDER LES ORGANISATIONS PAYSANNES À APLANIR LEURS DIFFICULTÉS

Certains faits laissent à penser que les organisations paysannes (OP) des départements du Borgou et de l'Alibori ne seraient pas en ce moment au mieux de leur fonctionnement. Il est cependant vrai que personne parmi les membres desdites organisations ni parmi les autres acteurs du développement local tels que les membres des ONG et des associations de développement ne souhaiterait que perdurent les maux qui minent actuellement les institutions paysannes. On a coutume de dire que la force d'une institution réside dans la qualité de son organisation.

Conscient de cette réalité le préfet des deux départements, M. Toungouh Zourkarnéyni, entouré du personnel de commandement a présidé le mardi 31 octobre dernier à Parakou une journée de réflexion consacrée à la recherche de solutions aux problèmes auxquels les organisations paysannes sont confrontées.

Au nombre des mesures préconisées à cet effet, M. Agoua Florentin, intervenant en qualité de personne ressource, a insisté sur la nécessité d'une synergie entre les différents acteurs du monde paysan plutôt que les relations croisées observées entre eux depuis quelque temps.

Le président de l'Union départementale des producteurs (UDP) et le représentant de la Coopération suisse ont, pour leur part, plaidé en faveur d'un partenariat franc et sincère de tous les acteurs en vue de relever les grands défis pour le développement des deux départements.

Pour le préfet Toungouh, il importe d'œuvrer à lever les malentendus qui caractérisent les OP en proie actuellement à des conflits internes.

Selon le diagnostic fait par le chef service de la promotion des OP au MDR, M. Jean Oké, la mauvaise ambiance au sein des membres de ces structures tire sa source des faits suivants: méconnaissance des textes régissant le fonctionnement des OP, tentatives de politisation des OP, ingérence de certaines associations de développement et de certains agents d'encadrement, manque de transparence dans la gestion, tenue non régulière des assemblées générales etc.

MONO - COUFFO

"COMPAGNIE BÉNINOISE DES TEXTILES" : LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION LANCÉS À LOKOSSA

La ville de Lokossa, chef-lieu du département du Mono, affiche de plus en plus son ambition et sa vocation de compter parmi les pôles industriels de notre pays. Ainsi, le Mono sera-t-il doté, dans un an au plus tard, d'une deuxième usine de filature et de tissage. "Compagnie béninoise des textiles (CBT), telle est la dénomination de la société qui aura à charge la gestion de la future unité de production dont la pose officielle de la première pierre a eu lieu le mardi 31 octobre dernier à Lokossa. C'est, à n'en point douter, la nouvelle palme de la coopération déjà si fructueuse entre le Bénin et la République Populaire de Chine. L'événement en était un vraiment et il suffit pour cela de mentionner que la cérémonie de lancement des travaux était présidée par le ministre d'État, M. Bruno Amoussou. Ce dernier avait à ses côtés, le ministre de l'Industrie M. Pierre John Igué, ainsi que l'ambassadeur de la République Populaire de Chine près le Bénin, S. E. M. Yuan Guohuo.

D'un capital social de 1 milliard de F CFA, la partie béninoise représentée par la Société des industries textiles du Bénin (SITEX) détient 49% des actions et la partie chinoise 15% à travers une société textile de Chine appelée CTEXIC.

la future usine, distincte de la SITEX, aura ses organes propres, sa direction générale et son conseil d'administration.

La construction de cette deuxième usine textile de Lokossa qui sera installée juste à côté de la SITEX, coûtera 14,1 milliards de F CFA. L'usine fabriquera des fils et des tissus écrus comme la SITEX.

La compagnie béninoise des textiles (CBT) est une usine qu'on peut compléter par une usine d'impression comme la SOBETEX ou de bonnetterie pour la fabrication de fils à coudre, de tricots, de serviettes etc.

Rappelons que l'accord de financement de cette usine est déjà signé par le gouvernement béninois et ratifié par l'Assemblée nationale.

OUÉMÉ - PLATEAU

UN CONDUCTEUR DE VÉHICULE ÉCHAPPE À LA VINDICTE

Un conducteur de véhicule d'occasion en transit pour le Nigeria a failli être brûlé vif à Porto-Novo par une foule en colère le vendredi 20 octobre dernier.

Le conducteur dont le nom n'est pas révélé a sollicité les services d'un mécanicien auto de Porto-Novo pour le dépannage de son véhicule, un mini-bus. À la fin des travaux, le conducteur n'a pas cru devoir payer le mécanicien, préférant prendre la fuite. Le mécanicien le poursuivit et le rattrapa dans la descente du centre Songhaï.

Une vive altercation entre les deux hommes s'en est suivie. Le conducteur indélicat mord gravement au bras le mécanicien.

Entre temps, les parents de la victime arrivèrent sur les lieux, prêts à découdre avec le fuyard et à le brûler. Ce dernier n'a eu la vie sauve que grâce à des passants compréhensifs. S'étant alors rendu à l'évidence, le conducteur infortuné a promptement payé les honoraires du mécanicien. En outre on a mis à sa charge tous les frais médicaux occasionnés par la morsure.

Devant des actes répréhensibles tels que celui commis par le conducteur indélicat, seule la vigilance reste de mise pour éviter d'être victimes d'escroquerie.

ZOU - COLLINES

DON DE MATÉRIELS SANITAIRES AU CHD D'ABOMEY

La banque de sang du Centre hospitalier départemental du Zou à Abomey voit ses moyens matériels s'accroître pour lui permettre de soigner les personnes les plus démunies. Ceci est rendu possible grâce à la générosité qui caractérise le mouvement "Lions" dont la présence dans le domaine social au Bénin est aussi ancienne que dynamique et efficace. Comme pour en apporter la preuve, une fois encore, le Lions Club d'Abomey-Le Pélican" a offert un lot de matériels sanitaires au CHD. Ce don est composé entre autres, de poches de sang, de lamelles, et de transfuseurs.

Pour M. Isidore Assossou président du "Pélican", ce don offert chaque année aux formations sanitaires est destiné à soulager les malades démunis et contribuer ainsi à l'amélioration des conditions sanitaires des populations.

Le Lions Club d'Abomey œuvre dans d'autres domaines tels que l'environnement. Il se propose de créer un centre de dépistage et de traitement de la drépanocytose, a indiqué M. Isidore Assossou.

Le représentant de la banque de sang, M. Cosme Ahouansou a indiqué que ce geste du Lions Club d'Abomey vient à son heure pour soulager les peines des patients.

Il a par ailleurs souhaité que ce partenariat se renforce chaque jour davantage. Le coût des matériels sanitaires offerts au CHD est estimé à deux cents millions de F CFA, croit-on savoir de source proche des donateurs Lions.

Évariste Dègla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

L'ABBÉ LUCIEN CHAMBÉNY, PREMIER PRÊTRE DE L'ATACORA

(Suite et fin)

La première partie de cette étude a porté sur le milieu familial et l'enfance de Lucien Chambény.

SA FORMATION RELIGIEUSE

C'est avec une grande peine que Tédé a laissé partir son enfant pour Ouidah où il rejoignit les Petits-Clercs dans la nuit du 8 septembre 1945. Il y resta pendant quatre ans. Ce séjour lui a permis de refaire son cours élémentaire première année et de continuer ses études jusqu'au cours moyen deuxième année. Après l'obtention de son certificat d'études primaires élémentaires en 1949, il quitta les Petits-Clercs pour le petit séminaire de Ouidah. C'est là qu'il connut la période la plus douloureuse de sa vie. Il y tomba gravement malade et faillit même y perdre la vie. Resté fiévreux des mois durant, il était en proie à de violentes douleurs au ventre et aux jambes. Il était resté alité pendant près d'un semestre et a failli même perdre l'usage de ses jambes. C'était en 1952. En réalité, pour des raisons qui ont jusqu'ici échappé à Lucien Chambény et à son ami et biographe Mathieu Kérékou, les responsables du petit séminaire sont restés indifférents à la maladie de leur jeune élève. Au lieu de lui prodiguer des soins, ils l'ont négligé et ont fini par le renvoyer de l'établissement. Chambény, simplement malade, a été traité de pauvre maladif. Outré par ce traitement indigne injustement infligé à son ami dans un centre religieux, Mathieu Kérékou écrivait notamment :

« Au séminaire, on forme les hommes de Dieu, mais au séminaire, les hommes de Dieu sont tous issus du commun des mortels. Ils sont des hommes comme nous, avec les mêmes qualités et les mêmes défauts. Dieu seul sait qui est son vrai apôtre. Il ne devait pas y en avoir au séminaire à l'époque.» (3)

Soigné à Paraku et à Natitingu, il fut rétabli au bout de quelque temps. Toutes ces dures épreuves et la méchanceté des hommes n'ont pas réussi à ébranler la foi de Chambény, demeurée solide comme un roc. Manifestant toujours l'ardent désir de devenir un jour le serviteur de Dieu, il fut envoyé au petit séminaire de Naso à 17 km de Bobo-Diulaso où il a pu se rendre compte que l'indifférence face aux malheurs d'autrui n'était pas la caractéristique de tous les séminaires. Chambény n'a jamais été aussi bien choyé qu'à Bobo-Diulaso où il a eu ses deux surnoms : celui de **«Grand Maitre»**, et celui **d'arrière indépassable. «Grand Maitre»** parce qu'il avait l'air dominateur tout en étant espiègle et parce qu'il était le seul à porter des chaussures et à être autorisé à sortir en pantalon, tous ses autres camarades étant en culotte; **arrière indépassable**, car excellent joueur de football, il rassurait tous ses partenaires quand il était à la défense. Il constituait une véritable barrière pour les attaquants du camp adverse.

Bien qu'il ait été à l'époque le seul Dahoméen au séminaire de Bobo-Diulaso qui regroupait Voltaïques, Maliens, Guinéens, Ivoiriens, etc., Chambény y a trouvé une ambiance amicale propice aux études et à l'épanouissement de l'individu. L'on comprend qu'il ait pu réussir sans difficultés à tous ses examens.

Entré à Naso le 11 septembre 1952, il en sortit cinq ans plus tard nanti de son baccalauréat. Il quitta alors ce village, à nouveau pour Ouidah où il retrouva quelques-uns de ses anciens camarades au grand séminaire Saint-Gall. C'était en 1958. Un an après, le 24 mai 1959, il prit la soutane au grand séminaire Saint-Gall sis à Ouidah, et en 1961, Monseigneur Chopard lui conféra la tonsure à Paraku. L'année suivante, il reçut les premiers ordres mineurs au monastère de l'Étoile de Paraku et les deux derniers à Natitingu. En 1963, Boucheix l'ordonna sous-diacre, et quelques mois plus tard, il fut fait diacre par Monseigneur Lingenhein à Lama-Kara, au Togo. (4)

Si aujourd'hui Lucien Chambény a oublié la plupart des dates de ces événements de sa vie, il se souvient toujours du 5 juillet 1964 à Natitingu: c'était là et ce jour en effet, qu'il fut ordonné prêtre par Monseigneur Patient Redois en présence de nombreuses autorités religieuses et politiques, et d'une foule immense d'amis et de curieux venue le voir et le soutenir, comme ils auront à le faire pendant son sacerdoce.

LES IDÉES ET L'ŒUVRE DE CHAMBÉNY

Premier prêtre de l'Ata-cora, Lucien Chambény fut affecté à son premier poste, Bukumbé, dans le Kutam-marku (5). Tout s'y passait normalement quand un jour, il s'était demandé si ce n'était pas une aberration que de dire la messe en latin à de pauvres paysans bétammaribè qui n'y comprenaient rien. Il en avait fait un problème dont il discuta avec un autre prêtre, Jacques Tané du Borgu qui, contre toute attente, était lui-même en train de se poser les mêmes questions sur le bien-fondé de la messe en latin à des analphabètes qui n'avaient jamais entendu parler de l'existence d'une telle langue. Ils se rencontrèrent chez les religieuses à l'Étoile de Paraku. De là, de commun accord, ils soumirent leurs doléances à leurs chefs hiérarchiques, notamment à Monseigneur Patient Redois dont ils venaient ainsi de s'attirer les foudres. Comment dire la messe dans les patois du terroir et manifester un tel dédain pour une langue aussi belle que le latin ? Ce dernier scandalisé, ses sanctions ne se firent pas attendre: Pour avoir osé demander le plus poliment du monde que l'on tienne compte de nos langues et de nos mœurs et coutumes lors des messes, Chambény fut envoyé en France pour aller parfaire sa formation et rester momentanément éloigné du pays. Quant à son complice Tané, les autorités ecclésiastiques prirent toutes les dispositions pour qu'il n'obtienne pas la bourse de l'UNESCO qu'il était déjà sur le point d'avoir. Elles firent en outre échouer son projet de création d'un institut de formation des prêtres au Dahomey. Ses sanctions furent plus sévères, car il ne lui fut jamais pardonné, lui qui a pourtant été formé à Rome, d'avoir même eu l'idée de concevoir un tel projet susceptible de déstabiliser l'Église.

Abbé Lucien Chambény en clergyman (Photo archives)

Chambény revenu de France au Dahomey, ne fut jamais chargé de l'éducation des catéchistes, alors qu'il en avait reçu la formation lors de son stage. «Têtu comme un âne» comme il aime à se qualifier lui-même, il n'a jamais renoncé à son idée d'africanisation de la messe pour la mieux faire comprendre à la population. Beaucoup moins têtu que lui, Jacques Tané découragé et dégoûté de toutes les interprétations malencontreuses de ses idées novatrices, quitta le Dahomey pour le Gabon.

Jusqu'à présent, Lucien Chambény s'était toujours senti victime, avec son ami Tané, d'une cabale dirigée contre eux par une coterie de prêtres blancs et noirs. Il ne s'en était, en fait, jamais remis car il n'avait pas pardonné aux autorités ecclésiastiques de n'avoir jamais fait un effort pour comprendre ces idées et de ne les avoir pas félicités et réhabilités quand la position qu'ils défendaient a fini par triompher. «Qu'est-ce que je disais et qu'est-ce que nous faisons aujourd'hui ?» se plaît-il à répéter à tout venant. (6)

Affecté à Tuku'ntuna, toujours dans l'Atacora, il y passa vingt années de sa vie. C'est là qu'après avoir été poursuivi par les hommes en tant qu'incompris, la nature s'était mise à s'acharner contre lui. D'atroces maux d'yeux ont fait de lui un borgne. puis la révolution béninoise le suspectant d'être réactionnaire, il fut à plusieurs reprises l'objet d'invectives publiques de la part de son ami d'enfance, Mathieu Kérékou, devenu président de la République. Il fut plusieurs fois l'objet de dénonciations calomnieuses. Il fut notamment accusé d'avoir tenu des propos favorables aux mercenaires lors de leur attaque contre le pays en 1977.

Ses maux d'yeux s'étant aggravés, il se rendit pour des soins appropriés cinq fois en France et une fois en Suisse, ce qui avait sérieusement grevé ses ressources. Le glaucome compliqué par l'uvéite, en dépit des soins les plus modernes, avait fini par avoir raison de ses yeux: Lucien Chambény est devenu non-voyant depuis des années.

De Tuku'ntuna, il fut affecté à Natitingu. Il y est depuis 1972, vicaire général. Il fut maintenu à ce poste, en dépit de sa cécité et de ses lettres de démission, souvent restées sans réponses.

L'abbé Lucien Chambény s'était signalé dans l'Atacora par ses œuvres de bienfaisance. Il a pu mettre à profit le temps passé à Tuku'ntuna pour y créer un internat de jeunes filles à scolariser, car il avait toujours lutté pour la scolarisation de la femme, sa promotion, son émancipation au sens noble du mot. Cet internat n'a jamais fonctionné comme il l'aurait voulu, à cause des idées rétrogrades et des forces d'inertie venant des filles elles-mêmes et de leurs parents. Pourtant, il avait permis à quelques-unes d'entre elles de fréquenter l'école et de se faire par la suite une place enviable dans la société, en devenant, qui, infirmières, qui institutrices, etc. (7)

À Natitingu même, il possède à l'entrée de la localité, un vaste domaine de six hectares. En outre, il a créé un grand garage qui a la double fonction d'être un centre de réparation de véhicules et d'apprentissage de la mécanique auto pour les jeunes gens. Ceux d'entre eux qui n'avaient pas voulu de ce métier, avaient pu intégrer la menuiserie du père Lucien. L'avenir des filles a continué à être une préoccupation pour lui, même après son départ de Tuku'ntuna. Il leur a créé à Natitingu, un centre féminin polyvalent de formation sociale.

Pour les élèves désireux de poursuivre leurs études, il a construit deux internats à Natitingu : un pour les grands, le deuxième pour les plus petits qui sont encore à l'école primaire. Si les deux internats avaient encore jusqu'en 1995 un effectif de 830 enfants, ce dernier est tombé en 1999-2000 à 96.

S'occuper de la santé de tous ces jeunes éloignés de leurs familles a toujours été un souci pour l'abbé Chambény qui décida de créer pour eux et les pauvres, un centre de santé ; c'est dans cette optique qu'il créa en 1992, le dispensaire Saint-Luc de Natitingu qui comporte en même temps un laboratoire et une pharmacie. Il a recruté des médecins compétents aidés par des volontaires suisses du domaine de la santé.

En dehors de Natitingu, mais toujours dans l'Atacora, il construisit un dispensaire à Wansoku, une église à Tuku'ntuna, une chapelle à Shaklaku, une autre à Boribansifu, et une troisième à Tempégré.

Toutes les entreprises socioprofessionnelles, scolaires, sanitaires et religieuses de l'abbé Lucien Chambény ont été réalisées sans la moindre aide de l'État et de l'évêché. Ayant résidé en France, il avait reçu des aides de toutes sortes de la part de ses nombreux amis européens. C'était le capital de départ. Il y eut par la suite la main-d'œuvre locale gratuite venant des gens de bonne volonté. Lui-même travaillait de ses mains avec eux. À tous cela s'ajoutait la participation de ses petits et jeunes internes. Il reçut quelques vivres PAM (Programme Alimentaire Mondial) et un petit coup de main des Allemands. Monseigneur Assogba en visite un jour chez lui, à Natitingu, et étonné qu'il ait pu réaliser tant de choses, lui demanda gentiment, par curiosité et sans la moindre arrière-pensée, comment il a pu en arriver là. Une telle question ne fut pas du goût de notre abbé dont la colère fut telle qu'il avait failli en venir aux mains avec son chef hiérarchique. Le très susceptible père avait prêté à ce dernier des intentions qu'il n'avait pas; à savoir qu'un prêtre ne saurait réaliser tant de choses, surtout s'il est un Somba. Sans en vouloir aux prêtres res-sortissants du Sud, il les accuse cependant de ne pas faire l'effort de mieux comprendre les gens du Nord. C'est cette incompréhension, ajoutée au fait qu'il a été formé en France et non à Rome qui, d'après lui-même, aurait handicapé son évolution dans la hiérarchie religieuse.

Il ne cesse d'abhorrer la place que prennent aujourd'hui dans notre société, le sexe et l'argent : la prostitution, les détournements de deniers publics, la corruption, les sommes astronomiques et injustifiées que perçoivent des vedettes de la chanson et des joueurs professionnels de football : chanter, danser, jouer sont des distractions qui ne devraient pas être soumises au fétichisme de l'argent.

CONCLUSION

L'abbé Lucien Chambény, digne fils de l'Atacora dont il a été le premier prêtre à travers des épreuves de toutes sortes, vit toujours chez lui, atteint de cécité. Nous n'avons pas voulu attendre son dernier jour pour commencer à faire ses éloges et à chanter son passage sur cette terre.

Lui-même a l'habitude de dire que son sacerdoce est un don de Dieu, voire un mystère.

Homme de Dieu souvent idéaliste, généreux et consciencieux, susceptible parce que incompris, l'abbé Lucien Chambény a fait œuvre utile dans l'Atacora à cause de son désir permanent d'aider son prochain et, comme le dit Mathieu Kérékou, «de son profond respect de la nature humaine». Ayant fait de l'abnégation un culte, il a mis toute sa vie au service de Dieu et des hommes. (8)

NOTES

(3) KERÉKOU (M.) : Le premier prêtre de l'Atacora, 1964, p. 17.

(4) Idem ibidem, 1964, p. 20.

(5) Pays des Bétammaribè, toujours dans l'Atacora.

(6) Communication personnelle du 6 septembre 2000.

(7) Idem ibidem, septembre 2000.

(8) Nous remercions chaleureusement l'abbé Lucien Chambény pour l'accueil amical et fraternel qu'il nous a accordé lors de notre séjour à Natitingu, et pour avoir accepté de répondre à toutes nos questions.

A. Félix Iroko

UN PEU DE DISTRACTION

L'AFRIQUE EN MOTS CROISÉS N° 6

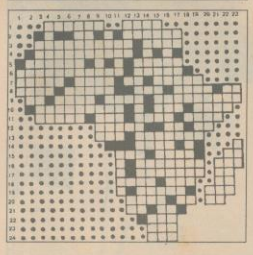

HORIZONTALEMENT

—**1.** Base qui donne de la solidité. Perdre sa peau. —**2.** Conjonction. Il supporte le poids du véhicule.—**3.** Herbes dicotylédones sans pétales. Drogue populaire. —**4.** Batteries de tambour — **5.** Demeurer. Le plus gros et le plus court des doigts —**6.** Une maladie qui sème la terreur dans le monde. Fis des stries sur quelque chose. Convention signée —**7.** Construit. Scolopendre. Fin de verbes. Liquide se séparant du caillot après coagulation du sang. — **8.** Dernier repas de Jésus-Christ avec ses apôtres. Canal des marais salants. Croyance fervente. Baudet. Voyelle double. — **9.** À lui. Sulfate doublé d'aluminium. Individu. Natures divines. — **10.** Genre de poésie didactique. Cœur d'un élément. Article de jeu de Golf. — **11.** Greffée. Moitié de rarcté. Lignée de peintres japonais dont l'origine remonte au XV[e] siècle. Voitures fermées pour le transport des chevaux. — **12.** De cette façon. Symbole chimique. Cœur de titi. — **13.** Devant Marie, mère de Jésus-Christ. Courbes décrites par une planète autour du soleil. — **14.** Gaz rare. —**15.** À moi. Moine bouddhiste tibétain. Fleuve du Togo. — **16.** Décimera. Ville du Mali, sur le Niger. — **17.** Partie du jour. Symbole chimique. — **18.** Assassiner. Organisation armée secrète. Lettres de Bonbon. — **19.** Homme d'État italien né à Faenza (1891-1980). Masse de pierres très dures — **20.** Foyer. Règle à dessin. On fête son premier jour.—**21.** Charpente. Dieu brûlant des Égyptiens.— **22.** En forme d'œuf. — **23.** Les oiseaux fuient son champ. — **24.** Élément de diastase.

VERTICALEMENT

—**1.** Aride. — **2.** Hilarités — **3.** champignon basidiomsycète, parasite des végétaux — **4.** Action de répandre un liquide sur quelque chose. Les quatre saisons — **5.** Ferma la bouche. Sigle quelconque, — **6.** Archipel Prophète hébreu. — **7.** Point sur lequel il y a des doutes — **8.** Conjonction dans un sens. Causa la perte de la fortune. — **9.** Vierge et martyre romaine. Conviendras — **10.** Dix en anglais. Ventilerait.— **11.** Cordage destiné à consolider un mât. Sans éclat. Désavoues. —**12.** Cantine des officiers. Cœur d'un paon. — **13.** Coutumes. Améliorations. —**14.** Il use de manœuvres frauduleuses Note. Peser. Défalqua. — **15.** Vallée envahie par la mer. Famille de grands mammifères. Champignon. Tueurs. — **16.** Très amaigri. Faculté d'inventer. Ventilé. —**17.** Bout de queue. Forte pièce de charpente d'un navire. Conjonction. Accompagnait. — **18.** Marié. Perdus — **19.** Escaladais. Voyelles. — **20.** Argumentent. Dieu de soleil en Égypte. — **21.** Sont à toi. État de l'Afrique équatoriale. — **22.** Fin des portées. Royaume occupant l'extrémité nord-ouest de l'Afrique. — **23.** Devant le docteur. On y trouve des animaux.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

JEU DES SEPT ERREURS N° 10

En exécutant les dessins 1 et 2 ci-dessus, le dessinateur a commis sciemment sept erreurs.

Relevez-les.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

RÉPONSE AU JEU LE BÉNIN EN MOTS CROISÉS N° 5

paru dans notre livraison du n20 / 10 / 2000

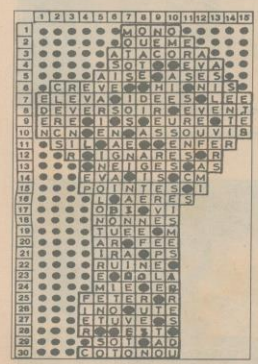

RÉPONSE AU JEU LA CROIX N° 4

paru dans notre livraison du n20 / 10 / 2000

HORIZONTALEMENT

ENTORSE — PRIMEUR — FINESSE.

VERTICALEMENT

MATINÉE — CHÔMEUR — ADRESSE.

BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES

Bons mots

Sur le "rire": *"Le rire est à l'homme ce que la bière est à la pression".*

(Pierre Dac, humoriste français, 1893-1975).

"Le rire est une chose sérieuse avec laquelle il ne faut pas plaisanter".

(Raymond Devos, autre humoriste français né en 1922)

Citations

— "La parole est une balle qui sort du canon qu'est la bouche. Elle ne revient jamais au point de départ".

(Extrait de Béatrice du Congo, ed. Présence africaine, 1970. Bernard Dadié, né en Côte d'Ivoire en 1916).

Proverbes

— "Le nuage d'automne est fuyant ; plus fuyante encore, la mauvaise volonté de l'homme".

(Proverbe chinois).

"Les mots ne sont que du vent, mais voir c'est croire !

(Proverbe anglais)

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES : dais, dey, dé, dès

Au XVI[e] siècle, on parlait de "dois" puis le mot s'est transformé en dais. ***Le dais*** *est* ***un ouvrage de bois ou de tissu fixé ou soutenu de façon à ce qu'il forme comme un plafond au-dessus d'un personnage important*** *: ainsi* ***un dais*** *est tendu au-dessus du trône du roi ou au-dessus d'un autel. Lorsque* ***le dais*** *est tendu* ***au-dessus d'un lit****, on parle plutôt* ***d'un ciel de lit*** *ou* ***d'un baldaquin****. À ne pas confondre avec* ***le dey*** *qui, en Turquie, est* ***un titre honorifique*** *; ainsi* ***les deys d'Alger*** *ont gouverné de 1671 à 1830. Mais pas question de* ***jouer aux dés (accent aigu)*** *le sort d'un pays même si* ***dès (accent grave)*** *cette époque,* ***à partir de*** *cette époque, on connaissait les jeux de hasard.*

AUTOUR D'UN MOT : la salade

On oublie souvent que ce mot a pour radical "sal", le sel. À l'origine, la "salade" en ***Provence*** *était* ***un mets salé*** *pour devenir peu à peu un mélange de feuilles d'herbes potagères assaisonnées d'huile, de vinaigre et de sel. Parfois pour éviter la confusion, on parle de salade verte. Laitue, batavia, chicorée, pissenlit ou romaine, on peut* ***mélanger, tourner la salade*** *mais ailleurs,* ***on fatigue la salade****. Pour parler du mélange de plusieurs fruits ou légumes différents, on peut parler de salade mais aussi de* ***macédoine****, en référence à la région du même nom, dans les Balkans, qui compte de nombreuses nationalités. La salade est aussi* ***le casque arrondi à visière courte porté par les cavaliers au XV[e] et XVI[e] siècles****.*

Le ***panier à salade*** *sert bien sûr à secouer la salade, mais sans doute en référence à leurs vitres grillagées, le panier à salade désigne aussi les* ***camionnettes de police*** *qui emmènent les prisonniers. Dans une réunion, si quelqu'un s'exclame* ***"Quelle salade !"****, on pourra à coup sûr dire qu'il y a beaucoup de* ***confusion*** *et que personne ne s'y retrouve. Peut-être avez-vous tendance à* ***raconter des salades, des histoires*** *pour essayer de* ***vendre votre salade*** *c'est-à-dire* ***chercher à convaincre*** *du bien fondé de votre projet mais arrêtons-nous là, on va tourner en rond et cela risquera d'être toujours* ***la même salade, la même histoire!***

JEU DE MOTS

Ils sont fâchés, doit-on dire qu'ils se regardent :

1. *En chiens-assis*
2. *En chiens de fusil*
3. *En chiens de faïence*
4. *En cjiens de mer*

Réponse : 3. *La comparaison avec des chiens de faïence évoque deux personnes assises face à face et murées dans une immobilité et un silence hostiles. Les chiens-assis sont des lucarnes en charpente sur un toit. Dormir en chien de fusil signifie dormir les genoux ramenés sur le ventre. Quant aux chiens de mer, ce sont de petits squales.*

DES MOTS VENUS D'AILLEURS : le tabloïd

Qu'ils s'attaquent aux grands de ce monde en les harcelant ou qu'ils s'intéressent aux scandales, les tabloïds sont souvent l'objet de critiques. Ce sont des quotidiens ou des périodiques de petit format qui souvent choisissent d'informer sur les gens. Le mot apparaît à la fin du siècle dernier en Angleterre, pays souvent en avance dans le domaine de la presse, mais il passe seulement en 1955 dans le français courant, avec le développement d'une certaine presse populaire.

À PROPOS DE… Certaines expressions en Afrique

Le français parlé en Afrique est traversé par de nombreuses autres langues, ce qui donne un français plein de saveur et de trouvailles que le français standard ignore plus ou moins. Certaines expressions sont directement traduites de langues africaines : en Centrafrique par exemple, ***consommer le chapelet*** *est directement traduit du sango et signifie* ***subir l'ordalie*** *(une épreuve judiciaire qui permet de laisser à Dieu ou au hasard de déterminer qui est le coupable)* ***par le poison****. Dans la même région,* ***amener les idées*** *signifie* ***contredire****.* ***Couper les lèvres*** *signifie* ***acheter le silence de quelqu'un****.* ***Un couteau à deux tranchants*** *est une expression traduite du wolof et désigne* ***un individu qui se plaît à semer la discorde en rapportant aux uns et en les déformant des propos tenus sur eux par d'autres****.* ***Accorder la route*** *veut dire* ***demander l'autorisation de prendre congé*** *; et si c'est* ***un frère de case*** *c'est-à-dire* ***une personne avec qui vous avez des liens privilégiés****, vous emporterez en plus toutes ses bénédictions.*

DES MOTS D'AUJOURD'HUI : fanzine

Comme le rap ou le D. J., le fanzine fait partie de la culture hip-hop et il est né en même temps quelle dans les années 70-80. C'est une expression anglo-américaine "fantasy magazine" qui a été raccourcie en fanzine pour ***magazine de fans****. Le fanzine est* ***une petite revue spécialisée sur des sujets précis sur le hip-hop*** *en général ; produite en peu d'exemplaires, elle est faite à la base par des fans, des passionnés.*

LE BON LANGAGE

Le verbe "rêver"

Suivi d'un verbe, "rêver" est toujours construit avec la préposition "de" : rêver de partir en voyage…

Suivi d'un nom ou d'un pronom, le verbe "rêver" peut se construire de quatre manières différentes.

— sans préposition : rêver un beau voyage (c'est une forme admise par l'Académie mais peu employée).

— "rêver de", c'est voir en rêve quelque chose ou quelqu'un : rêver d'un parent disparu.

— "rêver à" signifie réfléchir à, songer à, ou penser à : rêver à une bonne affaire.

— "rêver sur" a le sens de méditer, de réfléchir profondément sur…

Par exemple : à force de rêver sur lui-même, il a complètement oublié l'existence des autres.

"rêver", "rêver à", "rêver de", "rêver sur"… des nuances dans le domaine du "bon langage".

LE LANGAGE IMAGÉ

Battre la chamade

Chamade vient de l'italien chiamata… appel. C'était autrefois le nom donné à une batterie de tambour ou à une sonnerie qui annonçait, dans une ville assiégée, l'intention de capituler… O battait la chamade. Aujourd'hui ce mot ne s'emploie plus que dans l'expression imagée : battre la chamade, une accélération du rythme du cœur sous l'effet d'une émotion très violente. Le plus souvent, cette expression s'emploie lors d'un émoi amoureux. Le cœur est prêt à s'avouer vaincu et à rendre les armes… Un peu comme une ville assiégée se rend à l'ennemi.

EN IMAGES : SACRE ET INTRONISATION

Mgr. Agbanou en prostration soutenue par la litanie des saints.

S. Em. le Cardinal Gantin, consécrateur principal impose les mains à Mgr. Victor Agbanou.

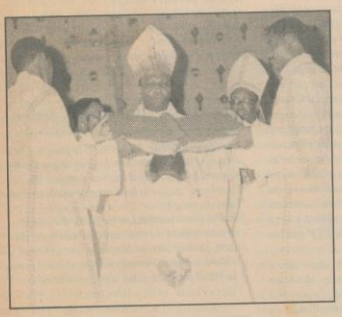

L'imposition du livre des évangiles sur la tête de Mgr. Agbanou, signe de la charge de l'évangélisation.

Après l'onction de l'huile sainte et la remise des insignes épiscopaux, Mgr. Agbanou donne son premier salut au peuple de Dieu présent.

Les vœux d'obédience ont été ouverts par le doyen des prêtres du diocèse de Lokossa, l'abbé Achille Noudéhou.

Obédience à Mgr. Agbanou du président des Nonvitcha: M. René Mêgnîho Dossa.

Congratulations d'un des chef de culte traditionnel du Mono.

Congratulations du représentant des chrétiens célestes de la région.

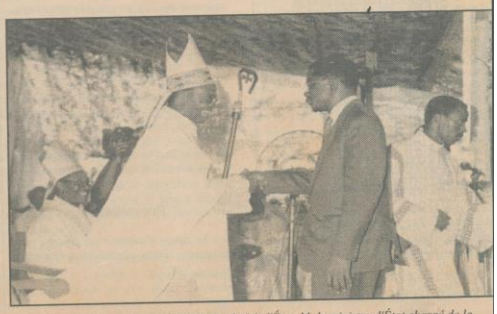

Congratulations du représentant du chef de l'État, M. le ministre d'État chargé de la coordination de l'action gouvernementale, du plan, du développement et de la promotion de l'emploi, Bruno Amoussou.

DE MONSEIGNEUR VICTOR AGBANOU

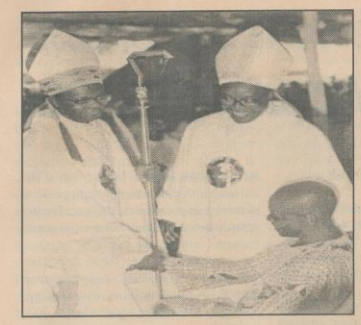

Sous l'œil à la fois ému et joyeux de Mgr. Vieira, Mgr. Agbanou congratule son papa.

Entouré de ses premier et deuxième co-consécrateurs, Monseigneur Victor Agbanou vit son premier bain de foule.

Au nombre des participants au sacre et à l'intronisation de Mgr. Agbanou, plus d'un de ses amis sont venus d'Afrique, d'Europe et d'ailleurs.

Au nombre des participants, des représentants du chef de l'État et du gouvernement.

Vue partielle des représentants des fidèles laïcs.

La dynamique et vivante chorale Aluwasio du diocèse a merveilleusement animé la célébration.

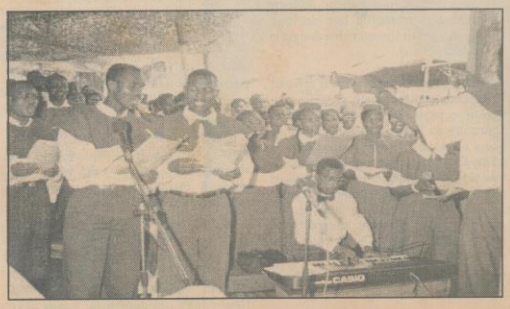

La chorale cécilienne de Lokossa était également de la partie.

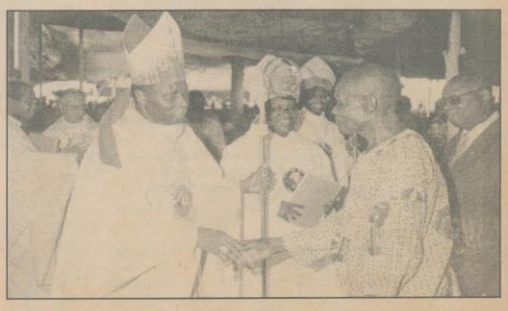

Avant de quitter la cathédrale le Cardinal Gantin a vivement congratulé Monsieur Agbanou, père du nouvel évêque.

SACRE ET INTRONISATION DU TROISIÈME ÉVÊQUE DE LOKOSSA

SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR VICTOR AGBANOU

(Suite de la première page)

Paul apôtre aux Romains 10, 8-17, et de l'évangile selon saint Jean 15, 9-17.

« Avant même de te former dans le sein de ta mère, je te connaissais; avant que tu viennes au jour, je t'ai consacré; je fais de toi un prophète pour les peuples... Tu iras vers tous ceux à qui je t'enverai... Comme il est beau de voir courir sur la montagne les messagers qui annoncent la Bonne Nouvelle... Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi qui vous ai choisis et établis afin que vous partiez, que vous donniez du fruit, et que votre fruit demeure...»

Paroles qui rendent bien compte de la devise du nouveau prélat: ***«Evangelizare pauperibus»*** qui veut dire : ***«Porter la Bonne Nouvelle aux pauvres»***. C'est sur cette devise que le Cardinal Gantin a bâti son homélie pour la circonstance.

Ainsi après avoir fait la genèse de cette devise dans l'histoire de l'Église béninoise, le cardinal a surnommé le nouvel évêque **«Babatundé»** expression yoruba respectueuse et affectueuse qui signifie **«Le Père est revenu»**. Oui avec la devise de Monseigneur Victor Agbanou, ce n'est pas un simple symbole mais la figure, l'exemple et le souvenir émus de notre Père inoubliable Monseigneur Louis Parisot qui reviennent. «Lui qui a su s'insérer spontanément et si profondément en l'histoire de notre évangélisation».

Le Cardinal a également salué la coïncidence heureuse de cette ordination épiscopale avec la fête de saint Charles Borromée, un grand saint évêque de l'Église et saint Patron du Pape Jean-Paul II dont la devise «Totus tuus» (tout entier à vous) résume «les dispositions et les sentiments profonds qui doivent animer tout vrai bon pasteur de l'Église».

« VICTOR EST ÉVÊQUE » !

Telle est l'acclamation par laquelle le Cardinal Gantin a annoncé avec joie et vigueur, juste après la prière consécratoire, le sacre de son Excellence Monseigneur Victor Agbanou sous les applaudissements des fidèles.

Dorénavant, il revient avant tout au peuple de Dieu en général et aux fils et filles du diocèse de Lokossa en particulier, de soutenir spirituellement et matériellement le nouvel évêque de Lokossa.

Il en a fort besoin. En conséquence, et dans son message de remerciement lui-même nous y invite tous, très ému en ces termes: **«Ne nous laisser pas seul dans le travail qui nous attend ».**

Le télégramme du Saint-Père lu à cette occasion par le Chargé d'affaires à la nonciature près le Bénin, loin d'être un simple et éloquent témoignage de sa sainteté à ce nouveau-né de la conférence épiscopale du Bénin, nous interpelle tous.

Avec le Saint-Père Jean-Paul II et pour l'enracinement soutenu de la Bonne Nouvelle en terre du Mono-Couffo et du Bénin disons:

(...) Avec l'intercession de la Vierge Marie, nous implorons en ta faveur les dons de l'Esprit Paraclet pour que tu conduises les fidèles qui te sont confiés de sorte qu'ils croissent dans les vertus chrétiennes — particulièrement de foi, d'espérance et de charité — pour le bien non seulement de l'Église, mais également de la société humaine ».

Guy Dossou-Yovo

ONT IMPOSÉ LES MAINS À
SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR VICTOR AGBANOU

1 — **Son Éminence Bernardin Cardinal Gantin, président du collège des Cardinaux: Consécrateur principal ;**

2- 3 — **LL. EE. NN. SS.**
- **Jean Bonfils (S.M.A), évêque de Nice (France) et**
- **Paul Kuassivi Vieira, évêque de Djougou (Bénin), respectivement premier et deuxième co-consécrateurs ;**

4 — **Pierre N'Guyên van Tôt, chargé d'affaires à la Nonciature apostolique près le Bénin ;**

5 — **Guy Romano C.SS.R., évêque de Niamey (Niger) ;**

6 — **Philippe Fanoko Kossi Kpodzro, archevêque de Lomé (Togo) ;**

7 — **Jacques Niyimbusède Tukumbe Anyilunda, évêque de Dapaon (Togo);**

8 — **Julien K. Mawulé Kouto, évêque d'Atakpamé (Togo) ;**

9 — **Paul Jean-Marie Dossavi, évêque d'Aného (Togo) ;**

10 — **Ignace Sambar-Talkena, évêque de Kara (Togo) ;**

11 — **Nestor Assogba, archevêque de Cotonou (Bénin);**

12 — **Fidèle Agbachi, archevêque de Parakou (Bénin) ;**

13 — **Lucien Monsi-Agboka, évêque d'Abomey (Bénin) ;**

14 — **Marcel Honorat Léon Agboton, évêque de Porto-Novo (Bénin) ;**

15 — **Antoine Ganyé, évêque de Dassa-Zoumé (Bénin);**

16 — **Pascal N'Koué, évêque de Natitingou (Bénin);**

17 — **Clet Féliho, évêque de Kandi (Bénin) ;**

18 — **Martin Adjou-Moumouni, évêque de N'Dali (Bénin) ;**

19 — **Nicolas Okioh, évêque émérite de Natitingou (Bénin) ;**

20 — **Vincent Mensah, évêque émérite de Porto-Novo (Bénin).**

« EVANGELIZARE PAUPERIBUS »
PORTER LA BONNE NOUVELLE AUX PAUVRES

Lokossa, samedi 04 novembre 2000, Homélie du Cardinal Gantin

1 - S'il est, dans l'histoire de notre Église béninoise, une devise épiscopale, non seulement très connue, mais surtout exemplairement illustrée, c'est bien celle qui fait son retour au cœur du blason de ce seizième fils du pays, Victor Agbanou, qui va être élevé ce matin, sous nos yeux, à la dignité et à la responsabilité de troisième évêque de Lokossa, au Mono-Couffo.

Cela vaut d'être remarqué et souligné, avant tout pour deux raisons majeures qui me semblent d'une grande importance et d'une heureuse opportunité, s'insérant l'une dans l'esprit de notre culture, l'autre dans la tradition profonde et non surprenante de la gratitude filiale des Africains vis-à-vis de ceux et celles qui, au prix de leurs sacrifices, de leurs souffrances et même du don de leurs vies, nous ont fait l'inestimable don de la foi en Jésus-Christ.

À cet égard, il m'est facile d'évoquer la belle coutume familiale et généalogique selon laquelle l'une de nos langues nationales du Bénin, le Yoruba qui, bien que n'étant pas l'idiome premier dans le Mono-Couffo, n'en exprime pas moins très suggestivement ce que représente la naissance d'un enfant prédestiné. Nous lui empruntons donc, pour vous féliciter, cher père Victor Agbanou, et pour honorer, en votre image celle de notre père inoubliable, Monseigneur Louis Parisot, l'expression respectueuse et affectueuse de **Babatundé.**

2 - Oui, notre souhait le plus vif est que reviennent parmi nous plus qu'un simple symbole, la figure, l'exemple et le souvenir ému de celui qui a su s'insérer spontanément et si profondément en l'histoire de notre évangélisation, et cela depuis 1910, à partir d'Athiémé, sa première mission, pour rayonner ensuite principalement et plus longuement autour du lac Ahémé avec comme épicentre Akodéha, ce forum célèbre de tous les marchés environnants et de tous les marcheurs du futur.

3 - Cet heureux retour des choses chez nous, à travers le providentiel retour des hommes et des événements, n'est-il pas aussi une grâce de choix que Dieu nous donne d'accueillir en ce grand jour, en témoins et en acteurs de cette deuxième célébration, en notre pays, d'une élévation à l'épiscopat, au cours de la seule année du Grand Jubilé 2000 ? Nous sommes ainsi des privilégiés du Seigneur. C'est pourquoi, de telles occasions d'or dont ne bénéficient pas tous les pays au même degré, ne sont pas uniquement des appels à rendre à Dieu des actions de grâces particulièrement ferventes, mais elles sont surtout des grâces et des encouragements à mériter par le sérieux et la fidélité de nos vies.

4 - Le 10 juin dernier à Parakou, veille de la grande fête de l'Esprit, c'était le sacre des nouveaux pasteurs des diocèses de Parakou, N'Dali et Kandi. Nous étions, très nombreux, à prier pour que l'Esprit de Pentecôte soutienne tous nos évêques, les anciens et les jeunes, et

renouvelle les forces de l'Église en Afrique tout au long de sa route millénaire, au service de l'évangélisation.

Pour ces nouveaux pasteurs-évêques qui nous avaient été alors donnés ensemble, nous n'en finissions pas d'en remercier le Ciel lorsque voici surgir une autre ordination épiscopale, pour combler le vide laissé par un remarquable serviteur de Dieu, Monseigneur Robert Sastre. Le nom et la trace de celui-ci demeureront à jamais inscrits sur plus d'une initiative pastorale: je ne citerai ici que l'œuvre, peut-être la moins connue, mais sûrement la plus secourable et la plus évangélique de toutes, celle de Djanglanmè, en faveur et au service des jeunes et des enfants handicapés.

Il s'agit d'êtres innocents frappés dans leurs facultés les plus propres à les ouvrir au monde extérieur, les yeux, les oreilles et la langue. **« Évangéliser les pauvres »,** les plus pauvres, en les redonnant à la vie et à la joie, à la lumière et à la dignité, n'est-ce pas les remettre debout et nous faire magnifier en eux la gloire de Dieu ?

5 - La cérémonie d'aujourd'hui porte également un autre message direct à l'adresse de ceux et celles, hommes et femmes de bonne volonté, qui cherchent sincèrement à voir et à honorer les signes de Dieu dans les nombreux et nouveaux sillons tracés par tant de courageux et dévoués missionnaires, béninois de naissance ou de cœur. Ceux-ci ont apporté au travail non facile de notre développement et de notre promotion le meilleur d'eux-mêmes. Il est à noter que ce message d'un indéniable témoignage d'Amour est parti, d'abord de haut comme le veut la première exigence de tout épiscopat; et il a été souvent suivi par l'humble et silencieux dévouement de plusieurs centaines d'apôtres sans nom et sans éclat.

On sait que la mémoire fidèle de nos compatriotes ne manque jamais les rendez-vous d'anniversaires historiques, comme les dates de créations de paroisses, d'ordinations ou consécrations d'élus au Seigneur, de départ ou de redépart de nouvelles institutions religieuses... C'est ainsi que le quarantième anniversaire de l'arrivée à Athiémé des Filles de la Charité de La Salle de Vihiers a été marqué récemment avec solennité et honneur. Au Mono-Couffo, terre des commencements et des ensemencements depuis toujours, ce fut là un exemple de fidélité reconnaissante que nous percevons aussi comme un nouvel appel au rajeunissement et à l'espérance missionnaire.

6 - Proclamer que l'on veut **«Évangéliser les pauvres»,** les pauvres de tous genres, au lendemain de la fête universelle de **Tous les Saints,** c'est vouloir confirmer dans l'esprit des Béatitudes tout un peuple déjà épris de paix et de justice, toujours prompt à s'unir, comme le **Nonvicha** de Grand-Popo; prêt à espérer, comme **Eɔlanyɔ be Nyonuiɔ** de Tchanvédji. Nous sommes sur un sol appelé à donner beaucoup de vocations sacerdotales et religieuses à l'Église et au monde. Les missionnaires du Mono-Couffo ont suscité ici les missionnaires de premier rang que sont, dans l'épiscopat, les évêques issus du terroir, et d'abord d'Agoué comme pour dire que nos ancêtres dans la foi venus du lointain Sao Tomé et Principe n'ont pas jeté en vain les semailles des temps héroïques...

7 - Je voudrais aussi exprimer, au nom de nous tous ici rassemblés qui regardons vers l'avenir, que le fait providentiel, liturgiquement programmé au 4 novembre dans le calendrier de l'Église universelle, comme étant la fête d'un très grand saint évêque Charles Borromée, est loin d'être un signe de retard ou de retour en arrière, mais bien la lumière d'une étoile exemplaire levée dans le ciel de cette communauté diocésaine de Lokossa: avec Monseigneur Victor Agbanou, en effet, nous resterons en quête d'un avenir toujours meilleur, d'autant plus lumineux et plus sûr que la communauté plongera ses racines dans les eaux du concile et des synodes.

Charles Borromée fut un évêque qui a beaucoup fait pour la charité, pour l'enseignement de la doctrine catholique; il a beaucoup fait pour l'apostolat des laïcs, pour la piété et la dévotion du peuple de Dieu. Toutes ces œuvres d'évangélisation disent avec éloquence que **«l'Évêque ne conquiert les âmes qu'à genoux».**

8 - Nous sommes convaincus que le nouveau pasteur de Lokossa, envoyé lui-même assez tôt aux études à cause de ses très bonnes qualités et de ses excellentes dispositions, resté longtemps professeur attentif autant qu'élève docile et très réceptif, n'aura pas en vain beaucoup reçu et beaucoup donné en un haut-lieu comme le grand séminaire Saint-Gall sis à Ouidah et près de la tombe de Monseigneur Louis Parisot. Il continuera de donner l'exemple d'une vie active mêlée de contemplation. Les prêtres en ont grand besoin.

Son Éminence Bernardin Cardinal Gantin

Le soin particulièrement jaloux concernant les vocations sacerdotales de la part du grand docteur et pasteur de Milan, sera aussi le premier devoir de l'Évêque qui, dans la conférence épiscopale du Bénin, est reconnu comme **« le veilleur et le guetteur-né »** du deuxième grand séminaire de notre pays, celui consacré à Monseigneur Louis Parisot et qui est à Tchanvédji...

9 - Nous nous rappelons enfin que l'immense œuvre de saint Charles Borromée s'est déroulée en seulement quarante six ans d'existence terrestre. C'est pourquoi, il vaut la peine que nous vous souhaitions, de tout cœur, que vous arriviez, au moins jusqu'au double de cet âge, dans la force et la vigueur.

Le Pape Jean-Paul II, parvenu lui victorieusement à quatre vingts ans et dont, soit dit en passant, c'est la fête en ce 4 novembre m'a dit qu'il prierait avec nous et pour nous en ce jour.

Son télégramme qui vous sera lu à l'issue de cette messe vous le témoignera explicitement. Dans son message, il n'a pas oublié de nous confier tous à la bénédiction de Marie, Notre Mère du Ciel.

« Totus tuus... », tout entier à vous, est la devise épiscopale bien connue du Pape.

Devise qui traduit excellemment les dispositions et les sentiments profonds qui doivent animer tout vrai bon pasteur dans l'Église.

10 - Si cela se trouve être aussi le résumé de la charte d'un évêque d'aujourd'hui, qu'il me soit permis de terminer ces réflexions d'un « ancien parmi les anciens » avec des paroles souvent répétées, si semblables l'une à l'autre mais si différentes et complémentaires, chargées de sens comme le pourra vite saisir l'ancien chercheur et enseignant de la Parole de Dieu qu'est le nouvel évêque de Lokossa: **Timor, Tremor, Amor.**

C'est en effet en se laissant envahir par la **Crainte de Dieu** laquelle n'a rien à voir avec la **peur** exorcisée par Jean-Paul II...,

c'est en se tenant avec humilité et pauvreté devant le Dieu trois fois saint qui est aussi le Dieu de la **Tendresse** trinitaire et de la Miséricorde invincible...,

c'est enfin en marchant sans prétention à la tête des chercheurs de Dieu qu'est notre Église, pécheresse mais pardonnée et sauvée, au ciel comme sur la terre, que chaque évêque, successeur des Apôtres, pourra aller jusqu'au bout de l'évangélisation **« ad gentes »,** signe du plus grand **Amour** au service de nos frères et sœurs les pauvres.

Amen.

Lokossa, le 4 novembre 2000

Bernardin Cardinal Gantin
Doyen du Collège des Cardinaux

BULLE DE NOMINATION DE MGR. VICTOR AGBANOU, ÉVÊQUE DE LOKOSSA

Jean-Paul II, Évêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, adresse son salut et sa bénédiction apostolique à son fils bien-aimé Victor Agabnou, jusqu'à ce jour Administrateur Diocésain de Lokossa, élu Évêque de ce même siège épiscopal.

La très lourde charge de Pasteur Suprême qui nous a été confiée selon le dessein de Dieu exige, entre autres, qu'avec une sollicitude particulière nous pourvoyions d'Évêques aptes les diocèses devenus vacants.

Comme un pontife doit être nommé au siège de l'Église de Lokossa devenu vacant suite à la mort de son Pasteur Robert Sastre, c'est toi, fils bien-aimé qui, pourvu de qualités confirmées, après avoir en ce même lieu rempli de façon louable la charge d'Administrateur Diocésain, es reconnu apte pour diriger cette Église. Ayant donc recueilli l'avis de la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples, en vertu de notre haute autorité apostolique, nous te nommons Évêque de Lokossa avec tous les droits et tous les devoirs qui s'en suivent.

Nous permettons que tu reçoives l'ordination hors de la ville de Rome des mains d'un Évêque de ton choix, selon les normes liturgiques. Mais auparavant tu devras faire profession de foi catholique et prêter serment de fidélité envers nous-mêmes et nos successeurs en prenant comme témoin tout Évêque demeuré ferme dans la foi. Document devra en être présenté à la mémorable Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples.

Nous ordonnons en outre que soient informés de cette bulle ton Clergé et l'ensemble des Fidèles que nous invitons à t'accueillir avec plaisir et à demeurer unis à toi.

Pour terminer, fils bien-aimé, avec l'intercession de la Vierge Marie, nous implorons en ta faveur les dons de l'Esprit Paraclet pour que tu conduises les Fidèles qui te sont confiés de sorte qu'ils croissent dans les vertus chrétiennes — particulièrement de foi, d'espérance et de charité — pour le bien non seulement de l'Église, mais également de la société humaine.

Que la grâce et la paix de Dieu soient toujours avec toi et avec la très chère Communauté diocésaine de Lokossa au Bénin !

Fait à Rome, auprès de Saint Pierre, le 05 juillet, en l'année du Grand Jubilé bimillénaire, la 22ème de notre pontificat.

Jean-Paul II, pp

IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE DANS LE DIOCÈSE DE N'DALI :

LES PETITES SŒURS FRANCISCAINES DES CŒURS UNIS DE JÉSUS ET DE MARIE À OUÉNOU

Tout nouveau, tout beau. Le nouveau diocèse de N'Dali accueille, pour la première fois, les Petites Sœurs Franciscaines des Cœurs Unis de Jésus et de Marie. C'était le 13 octobre dernier dans une véritable ambiance festive. Il était exactement 15h30, moment où le soleil ardent dans son beau ciel azuré dardait encore ses faisceaux lumineux. La première promotion des Petites Sœurs Franciscaines des Cœurs Unis de Jésus et de Marie venait d'arriver sur le nouveau lieu de son apostolat. Il s'agit des sœurs Chantal Aplogan, Nathalie Hongbété, Aubierge Assogba. Elles viennent ainsi augmenter le nombre des agents pastoraux du tout nouveau diocèse de N'Dali.

Accompagnées de leur père-fondateur, le père Gilbert Dagnon, et de deux de leurs consœurs, les trois missionnaires — et c'est ainsi qu'il convient de les appeler vraiment — ont ému la communauté de Ouénou venue les accueillir: elles sont entrées sans complexe dans la danse baatonou orchestrée par de jeunes baribas en esquissant des pas bien cadencés et rythmés N'est-ce pas là le signe que la mission a déjà vraiment commencé pour elles !

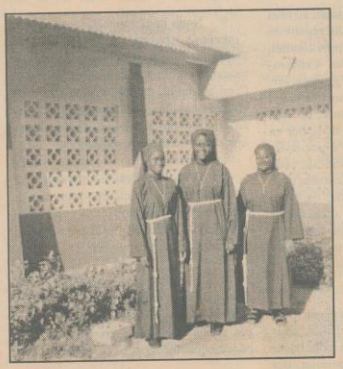

Les trois sœurs dans la mission catholique de Ouénou.

L'escorte fut ensuite conduite vers la chapelle de la paroisse pour la célébration de la messe entièrement animée en langue baatonou. C'était en présence de quelques prêtres du diocèse de N'Dali et de celui de Parakou venus vivre l'événement en signe de communion fratemelle. À la place de l'homélie, le père Gilbert Dagnon présenta, avec chaleur et conviction, les Petites Sœurs Franciscaines des Cœurs Unis de Jésus et de Marie. Connaissant bien la ferveur spirituelle du pasteur, on ne se doute point que lesdites sœurs aient une vocation contemplative du moins semi-contemplative. Elles sont donc des adoratrices du Saint- Sacrement, dans la prière et le travail. Leur spiritualité, longuement peinte et expliquée par le père-fondateur comporte un aspect non moins important et digne de mention. En effet, nul ne peut aimer vraiment Dieu s'il n'aime l'homme jusqu'au point très sensible de sa réalité existentielle: la souffrance. Et c'est là le véritable lieu de l'apostolat de ces humbles et vaillantes servantes du Seigneur.

Le jour de la passion de notre Seigneur Jésus-Christ choisi pour l'accueil est significatif à plus d'un titre ? Car, ainsi que l'a expliqué le père Gilbert Dagnon, les Petites Servantes Franciscaines des Cœurs Unis de Jésus et de Marie témoigneront de leur présence partout où il y a la souffrance de tout genre. Elles sont là pour « aider l'homme à découvrir Dieu. » Elles y sont pour contribuer à la promotion de l'homme et de tout l'homme. Elles y sont enfin pour participer activement à la vie pastorale du diocèse en communion avec tous les agents pastoraux et dans la soumission à l'évêque.

Avant l'issue de la messe, les sœurs ont reçu la bénédiction solennelle de l'évêque. Et les voilà désormais envoyées pour la grande et passionnante aventure de la mission.

La cérémonie de la bénédiction de la maison des sœurs interviendra aussitôt après la messe. Suite à la prière de bénédiction, toute la maison fut aspergée jusqu'aux recoins des chambres. Un petit cocktail suivi de la photo de famille a mis fin à la cérémonie d'accueil aux environs de 19h45. Et c'est Dieu qui a accueilli ces religieuses au carrefour de l'apostolat, sous toutes ses formes, pour les conduire par sa grâce.

Vive la mission! Vive l'Église. Amen! Alléluia !

Léonce Mensah
Séminariste stagiaire à l'évêché de N'Dali

JOURNÉE MONDIALE DES MISSIONS DANS LE DIOCÈSE DE KANDI

Pour célébrer la Journée Mondiale des Missions, qui a eu lieu le dimanche 22 octobre 2000, Gogounou, dans le diocède de Kandi, a été choisi pour la célébration des sacrements de baptême, de première communion et de confirmation. Monseigneur Clet Fêliho était sur les lieux pour administrer ces sacrements.

À son arrivée vers 9h30, Monseigneur Clet Fêliho a été accueilli par les fidèles de la paroisse Notre-Dame de la Nativité de Gogounou devant les bureaux de la Brigade de gendarmerie de la localité. De là, une procession s'est ébranlée vers la paroisse, avec des chants d'allégresse.

Après s'être regroupés devant la paroisse, les fidèles se sont ensuite installés dans l'église au moment où les ministres concélébrants s'habillaient pour rejoindre le chœur. Un autre chant de procession fut exécuté avant que le Président de la paroisse ne prît la parole pour souhaiter la bienvenue à l'évêque de Kandi. Il a indiqué que c'était pour la première fois que Monseigneur Clet Fêliho allait célébrer l'Eucharistie chez eux à Gogounou depuis son intronisation comme pasteur du diocèse. Leur joie était alors grande, du moment où certains membres de leur communauté allaient recevoir les sacrements de baptême, de première communion et de confirmation.

Quant au curé de la paroisse, le Revérend père Frumence Vodounnon, il ne s'est pas empêché de mentionner que la Providence est toujours à l'œuvre, si bien que le hasard n'existe pas pour les enfants de Dieu. En effet, si l'on fait un saut dans l'histoire de cette paroisse de Gogounnou, l'on se souviendra que son Excellence y avait travaillé en tant que jeune prêtre. C'était le 22 septembre 1979 qu'il vint s'installer à Gogounou-Bagou. Et il y est resté des années durant. Après ce rappel, le père Frumence a salué la présence de l'abbé Pamphile Akplogan et du Révérend père François Nansounon, responsable du centre catéchétique de Gogounou dont les membres étaient aussi dans l'assemblée.

Dans son homélie, son Excellence Monseigneur Fêliho a insisté sur le fait que tous les chrétiens sont missionnaires et qu'ils doivent en être conscients. C'est d'ailleurs ce que traduit le mot de renvoi à la fin de chaque Eucharistie: «Ite, missa est». Ils se doivent d'être partout le Christ pour leurs frères. Pour finir, Monseigneur Clet Fêliho a donné le sens des sacrements qu'il allait administrer par la suite à ces heureux du jour: une dizaine d'enfants ont reçu le sacrement de baptême, une quarantaine d'adultes ont la confirmation. L'Eucharistie s'est prolongée jusqu'à l'envoi en mission.

À la sortie, c'est encore par des chants d'allégresse que la processions'est ébranlée vers le presbytère. Là, les heureux du jour ont eu le temps d'exprimer leur profonde gratitude à Monseigneur Clet Fêliho qui en était vraiment ravi.

Des agapes fraternelles ont rendu la fête encore plus belle, et ce, jusque dans les maisons.

Thierry-Jules C. Amoussou
Stagiaire canonique, évêché de Kandi

L'USAGE DU TABAC CHEZ LES JEUNES

Les enfants des pays en développement sont les premiers à faire les frais des stratégies commerciales des industriels du tabac. Une enquête récente tire la sonnette d'alarme.

Ce n'est un secret pour personne: les fabriquants de cigarettes subissent une pression de plus en plus forte dans les pays développés où les méfaits du tabac sont systématiquement dénoncés. Cette situation entrave leur expansion. Alors pour conforter leur position, ils investissent en force le marché immense des pays en développement. Première cible: les jeunes et même les enfants, dénonce une récente enquete réalisée dans douze pays* en développement ou en transition et cordonnée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en collaboration avec le CDC (Centre de contrôle et de prévention des maladies) d'Atlanta, aux Etats-Unis.

20 % DES ÉCOLIERS SONT FUMEURS

Selon cette enquête environ 20 % des écoliers fument déjà régulièrement. Parmi ces très jeunes fumeurs, le quart a commencé à fumer avant d'avoir 10 ans et les deux tiers affirment vouloir arrêter ! *L'étude prédit que 250 millions d'enfants et d'adolescents fumeurs dans le monde, dont 70% dans les pays pauvres, mourront des suites du tabagisme.* Ces enfants se préparent une vie de dépendance ponctuée de problèmes de santé. Quelque 50 000 jeunes de 13 à 15 ans ont été interrogés. Parmi eux, jusqu'à 70 % des enfants ukrainiens ont admis avoir fumé à un moment donné et 30 % des enfants polonais ont déclaré être des fumeurs habituels. Par ailleurs, la moitié des enfants inclus dans l'enquête OMS-CDC étaient exposés, chez eux, à la fumée secondaire indirecte: autrement dit, leurs parents, frères ou sœurs étaient fumeurs. Les chercheurs de l'OMS et du CDC n'entendent pas en rester là puisqu'ils projettent d'élargir leur enquête sur l'usage du tabac chez les jeunes aux 191 pays membres de l'OMS.

Ces enfants semblent toutefois conscients de l'effet néfaste de la cigarette sur leur santé puisque plus de la moitié d'entre eux souhaitent s'arrêter (en Chine, ils sont 90 %). *Mais la dépendance vis-à-vis du tabac est déjà très forte malgré leur jeune âge.* L'étude nous apprend, en effet, que les deux tiers des enfants concernés avaient tenté sans succès de s'arrêter durant l'année précédant l'enquête. *Ces résultats indiquent donc, selon les auteurs, qu'en plus des programmes actuels de prévention destinés à empêcher les enfants de commencer à fumer, il est urgent de mettre en place des formules de sevrage tabagique spécialement conçues pour les jeunes.*

L'augmentation du prix des cigarettes est une stratégie intéressante pour la lutte contre le tabagisme: selon l'OMS et la Banque mondiale. Une telle mesure serait particulièrement efficace dans les pays en développement, chez les jeunes et les plus démunis, indique leur rapport *Tabacco Control in Developping Countries.*

Pour la directrice générale de l'OMS, le Dr Gro Harlem Brundtland, cette étude montre que la pression économique est le meilleur moyen dont disposent les pouvoirs publics pour infléchir les courbes de consommation du tabac. Les estimations soulignent, en effet, qu'*une élévation de 10 % des taxes indirectes sur le prix du tabac inciterait 42 millions de fumeurs à arrêter la cigarette et réduirait d'environ 10 millions le nombre de décès imputables au tabac.*

SÉDUIRE AVEC DES OPÉRATIONS "PROMOTION"

Leur expansion étant bloquée dans les pays industrialisés, les fabricants n'ont de cesse de séduire les jeunes des pays en développement avec des opérations «promotion» ou sont distribuées des cigarettes ou des gadgets publicitaires très attractifs pour les enfants. Or plusieurs études ont démontré que le fait de fumer «à l'essai» se révèle dangereux. Un tiers à un quart des adolescents qui font l'expérience de la cigarette deviennent des fumeurs réguliers. Une étude prospective a constaté que la moitié environ de ceux qui ont fait l'expérience de la cigarette sont devenus des fumeurs réguliers dans l'année qui a suivi. D'où l'intérêt des fabriquants de favoriser la distribution de paquets de 10 cigarettes ou même la vente à l'unité destinée aux jeunes désargentés.

Les industriels du tabac prennent les enfants pour cibles car ils savent qu'à peine 5 % des personnes qui goûtent à la cigarette passé 20 ans deviendront des fumeurs... Ils investissent ainsi des milliards de dollars pour séduire les jeunes grâce à des campagnes publicitaires dans le but de séduire dès l'âge de 11, 12 ou 13 ans leur future clientèle. Ensuite, plus tôt qu'autrefois, vers 16-17 ans, ces adolescents essayeront d'arrêter de fumer et découvriront que, contrairement à ce qu'ils pensaient, ils ne peuvent pas se passer de cigarette quand ils le veulent. (MFI)

Claire Viognier

---

* Barbade, Chine, Costa Rica, Fidji, Jordanie, Pologne, Russie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Ukraine, Venezuela et Zimbawe.

VINGT-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION ONT UN EFFET DISSUASIF

(Suite de la page 2)

150 à 200 f cfa par jour et par détenu avec le service d'un repas chaud. Une nouvelle augmentation de la ration alimentaire est prévue au titre de l'année 2001 si l'assemblée nationale y consent.

— ***Soins de santé :*** Excepté la prison de Cotonou, la plupart de nos centres de détention manquent de médicaments et d'infirmiers. Nous avons eu pour plus de soixante-deux millions de médicaments il y a quelques semaines.

Il est prévu la livraison périodique, et cela se réalise déjà dans les faits, d'importants lots de médicaments à toutes les prisons du pays.

— ***Conditions carcérales :*** La surpopulation carcérale constitue une situation très préoccupante. La prison de Cotonou construite pour quatre cents détenus abrite aujourd'hui plus que quatre fois cet effectif. Cette situation n'est pas meilleure dans plusieurs autres prisons, sauf à Kandi et à Natitingou.

Pour remédier quelque peu à cette situation, le gouvernement a procédé à la rénovation de certaines prisons (Kandi, Lokossa) et au démarrage de la construction d'une maison centrale de mille cinq cents détenus à Akpro-Missérété.

— Quant à la longueur de la détention provisoire, elle est due au volume de dossiers incombant aux juges d'instructions (plus de quatre cents dossiers par cabinet) et à l'insuffisance du nombre des magistrats.

Le gouvernement a entrepris la formation de nouveaux magistrats; ainsi onze magistrats en fin de formation viennent d'être mis à la disposition du ministère.

Il est prévu le recrutement prochain de nouvelles promotions dans la limite des prévisions budgétaires: douze auditeurs de justice viennent de commencer leur formation.

«La Croix du Bénin» : **La vingt-huitième session de la CADHP s'est tenue à un moment où on assiste, impuissant à des violations flagrantes des droits de l'homme, dans plusieurs parties du continent africain. Quelle est, monsieur le ministre et au regard de cette triste réalité, la force des décisions de ladite commission ? Comment voyez-vous l'avenir de la défense des droits de l'homme sur le continent ?**

M. Joseph Gnonlonfoun : À l'étape actuelle des procédures, les décisions de la commission ont un effet dissuasif. En l'absence d'une cour africaine des droits de l'homme et des peuples, les décisions de la commission n'ont force exécutoire que quand les chefs d'État à qui elles sont soumises la leur confèrent. Cependant, elles ont pour effet d'alerter la communauté continentale et internationale sur les cas de violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales contenues dans la charte africaine des droits de l'homme et des peuples et dans divers instruments internationaux. Ces mesures peuvent dissuader l'État africain concerné. En cas de persistance de la situation déplorée et dénoncée, l'organisation de l'unité africaine (OUA) et/ou l'organisation des Nations unies (ONU) pourraient, selon les cas, décider d'une sanction restrictive ou privative d'assistance financière ou économique.

L'effort conjugué des décisions de la commission et des cours constitutionnelles, et les perspectives de création et d'installation d'une cour africaine des droits de l'homme et des peuples augurent d'un avenir garantissant le respect de la démocratie et des droits de l'homme.

Comme le prévoit la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la commission est l'un des mécanismes de sauvegarde de ces droits. Sa fonction est de faire prendre conscience aux Africains de la nécessité d'une application rigoureuse des droits de la personne humaine.

Il manquait un autre mécanisme, c'est une juridiction panafricaine. Elle existe désormais et constituera un complément nécessaire à la commission en vue de la promotion des droits de l'homme sur notre continent.

Propos recueillis par
Alain Sessou

LES ENDETTÉS AFRICAINS S'IMPATIENTENT

Les pays pauvres très endettés (PPTE) rentrent bredouilles des assises monétaires et financières de Prague: il n'y aura pas, du moins pour le moment, de mesures supplémentaires pour accélérer l'allégement de leur dette dans le cadre «renforcé» annoncé il y a bientôt dix-sept mois, avec force publicité, au sommet du Groupe des Sept (G7) de Cologne.

Encore une fois, les grands pays industrialisés *«ne tiennent pas leurs promesses»*, estime en privé un délégué africain, rappelant que le G7 avait prévu en juin 1999 une réduction de la dette plus large, ouverte à un plus grand nombre de pays, et surtout plus rapide. *«Mais cela continue à traîner en longueur...»* La nécessité urgente d'avancer dans ce domaine afin de progresser dans la lutte contre la pauvreté a pourtant été régulièrement réaffirmée depuis lors, dans les grandes enceintes internationales comme le sommet du Millénaire de l'Onu ou celui des pays du G7 à Okinawa au Japon. La hausse brutale des prix du pétrole depuis quelques mois-combinée à la baisse des cours des matières premières, dont beaucoup de pays africains tirent l'essentiel de leurs revenus d'exportation- a compliqué la situation en accentuant les difficultés de bien des pays pauvres importateurs de pétrole.

EN QUATRE ANS, SEUL L'OUGANDA EST ARRIVÉ AU BOUT DE LA PROCÉDURE

Les chefs du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, l'Allemand Horst Kohler et l'Américain James Wolfensohn, ont réaffirmé, au cours des réunions annuelles des deux institutions dans la capitale tchèque, fin septembre, leur détermination à faire *«tout ce qui est possible»* pour que le nombre de pays qualifiés pour la réduction de la dette soit porté de 10 à 20 d'ici à la fin de l'année 2000. Les plus hautes instances politiques du Fonds et de la Banque — le Comité financier et monétaire international et le Comité de développement — ont estimé que cela permettrait une réduction totale de plus de 30 milliards de dollars du service de la dette des pays concernés, chiffre qui dépasserait les 50 milliards en tenant compte des aménagements de leur dette par les méthodes traditionnelles. Les officiels de la Banque mondiale précisent que la plupart des pays dont le cas n'aura pas été étudié d'ici la fin de l'année sont en conflit ou en train de sortir d'un conflit, comme l'Éthiopie, l'Érythrée, la RDC ou le Soudan. Les moyens de trouver une solution pour eux seront débattus d'ici la réunion des plus hautes instances du FMI et de la Banque en avril prochain.

Dix pays sont qualifiés à présent et commencent à voir quelques résultats: Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Guyane, Honduras, Mali, Mozambique, Sénégal, Tauzanie et Ouganda. Pour une dizaine d'autres, dont le Cameroun, le Tchad, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Malawi, le Rwanda et la Zambie, l'analyse de leurs situations et perspectives devrait être terminée d'ici la fin de l'année. Quatre ans après le lancement de l'initiative PPTE par le FMI et la Banque en septembre 1996, un seul pays, l'Ouganda, a effectivement accompli toute la procédure nécessaire et bénéficie désormais d'une réduction importante de sa dette. Ce qui libère ainsi des ressources pour des dépenses accrues dans le secteur social (éducation et santé), dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté que chaque pays doit élaborer en consultation avec ses citoyens.

LE CONGRÈS AMÉRICAIN TARDE À DÉBLOQUER LES FONDS

L'initiative PPTE *«est une bonne chose, mais il faut des efforts supplémentaires,* estime Katele Katumba, ministre des Finances de la Zambie. *Le fait qu'un seul pays sur la liste a atteint le point d'achèvement (de la procédure) montre que cela ne vas pas vite.»* Les ministres des Finances des pays du Tiers-monde se sont de nouveau déclarés *«préoccupés»* par la lenteur des progrès accomplis dans le financement de l'allégement de la dette *«en dépit des déclarations d'intention politiques du G7 et d'autres pays industriels»*.

En effet, le financement escompté est loin d'être bouclé: le Congrès américain n'a toujours pas alloué la première tranche des 600 millions de dollars promis par les Etats-Unis pour le Fonds fiduciaire, mis en place pour financer la part de la Banque mondiale et des autres institutions multilatérales, comme la Banque africaine de développement (BAD). Ce qui fournit en quelque sorte un *«alibi»* pour d'autres contributeurs en retard.

PARTAGER LE FARDEAU DE LA HAUSSE DU PÉTROLE ?

«Nous avions espéré que Prague serait l'occasion pour les États-Unis d'annoncer la levée du blocage», a commenté un délégué français. Mais le secrétaire au Trésor américain a simplement annoncé que le président Clinton, qui achève son mandat, considère la recherche d'une issue favorable à cette question comme une de ses *«priorités»* d'ici la fin de l'année. Les Américains se sont faits poliment rappeler à l'ordre par plusieurs pays de l'Europe et du Tiers-monde. Le ministre des Finances du Burkina Faso, Tertius Zongo, parlant pour les pays francophones de l'Afrique, a ainsi lancé devant le Comité du développement un appel urgent pour *«une accélération du bouclage du financement de l'initiative »*, soulignant en même temps que l'aide publique au développement aux pays à faibles revenus ne doit pas pour autant diminuer.

Tertius Zongo et d'autres ministres ont par ailleurs souligné que si les prix du pétrole restent à un niveau très élevé, cela pourrait compromettre la libération de ressources pour des objectifs sociaux. James Wolfensohn a promis que la Banque mondiale envisage des solutions, le cas échéant, et Heidemarie Wieczorek-Zeul, ministre allemande de la coopération, a estimé qu'une réduction supplémentaire de la dette pourrait compenser l'effet négatif du surcoût du pétrole. Son collègue français Charles Josselin a suggéré, lui, que les pays producteurs de pétrole fassent un geste. *«Il faut un partage équitable du fardeau»*, a-t-il dit.

La France et l'Allemagne ont parallèlement promis à M. Kohler le montant de un milliard de droits de tirage spéciaux (DTS, environ 1,3 milliard de dollars) chacun, comme prêt destiné à financer en partie le maintien par le FMI de la facilité pour la réduction de la pauvreté et de la croissance (FRPC), le «guichet concessionnel» du Fonds qui sert à assister les pays les plus démunis.

Jan Kristiansen

MATIÈRES PREMIÈRES

QUAND LE PRIX DU RIZ BAISSE L'AFRIQUE RIT

17,6 millions de tonnes de riz ont été produites l'année dernière en Afrique. Les principaux producteurs étant le Nigeria (3,4 millions de tonnes), Madagascar (2,6 millions) et la Côte d'Ivoire (1,16 million de tonnes). Le continent devenu grand consommateur de riz — la céréale a gagné sur le mil et le maïs — est très dépendant de ses importations. En 1970, l'Afrique absorbait seulement 11% des exportations mondiales de riz. Depuis, cette proportion a doublé. Les principaux fournisseurs du continent sont la Thaïlande, premier exportateur mondial de riz décortiqué (5 à 6 millions de tonnes), le Vietnam, l'Inde, la Chine et les États-Unis qui mettent chacun entre 2,5 et 3,5 millions de tonnes par an sur le marché.

Chaque saison, les gouvernements africains gardent les yeux rivés sur le marché international, car le commerce du riz est très instable. Motif: dans de nombreux pays, le niveau des récoltes varie d'une année à l'autre. Ainsi, en 1998, le cyclone El Nino a fait chuter les récoltes et provoqué une hausse de la demande mondiale qui a culminé à 26 millions de tonnes commercialisées, contre une moyenne habituelle de 19 à 22 millions de tonnes.

Ces fluctuations ne sont pas sans répercussion sur les prix. En 1998, les prix avaient flambé : + 10 % en moyenne, et jusqu'à 20 % pour les brisures thaïlandaises. Renversement de tendance en 1999: les prix ont amorcé un net repli (- 6 % en avril pour le riz thaïlandais et - 4 % pour le riz américain). Depuis le début de l'année 2000, les prix restent orientés à la baisse. Ils ont même atteint en mai et en juin dernier leur plus bas niveau depuis... 1993. Mais rien n'indique que la chute perdurera. La solution pour les pays africains passe donc par une réduction de la dépendance. La FAO encourage le continent à développer des variétés locales et à améliorer les rendements comme le font avec succès le Brésil et le Japon, deux pays qui commencent à réduire leurs importations. *Yolande S. Kouamé*

CE QU'IL SERAIT BON QUE VOUS SACHIEZ

• 3,4%, ce serait le taux de croissance dans les pays africains pour l'année 2000. Le Fonds monétaire international qui publie cette estimation, prévoit un nouveau coup d'accélération en 2001 (4,4% de croissance). Toutefois, ces résultats feront du continent, la région du monde la moins dynamique du Tiers monde. Le continent serait en effet dépassé par l'Asie, qui enregistrera des progressions de 6,7% et 6,6% au cours des deux prochaines années, tandis que la croissance atteindra 4,3% et 4,5% en Amérique Latine. Non seulement l'Afrique souffrira de la crise de l'énergie et de la baisse des prix des matières premières mais elle paiera un lourd tribu au sida, qui a un coût économique, estime le FMI.

• 3 millions de voitures sont volées dans le monde chaque année, dont 1,5 million en Europe. Au moins un tiers de ces véhicules ne sont jamais retrouvés, selon les chiffres publiés par Interpool.

• 8,942 millions de tonnes, telle est la production africaine de sucre en 1999. Soit 6,7% de la production mondiale. Avec 2,5 millions de tonnes, l'Afrique du Sud reste de très loin le numéro 1 africain, devant le Soudan (663.000 tonnes) et de Zimbabwe (570.000) tonnes.

• Le mardi 14 novembre 2000 se déroulera à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso, l'ouverture du procès intenté par Alassane Ouattara, ancien premier ministre ivoirien contre deux ex-hauts responsables ivoiriens MM. Laurent Dona Fologo, ancien ministre du président déchu Henri Konan Bédié et Laurent Koudou, ancien préfet de police adjoint d'Abidjan. Motif: «Tentative de faux». Ce procès pour lequel le tribunal de Bobo-Dioulasso s'est déclaré compétent vise deux commanditaires supposés d'une tentative de corruption d'un juge burkinabé afin qu'il délivre un faux certificat de nationalité au nom du plaignant.

• Au cours des cinq dernières années, l'Afrique a reçu en moyenne 10 milliards de dollars, soit environ 7000 milliards de F CFA d'aide par an. Mais rapportée à la croissance démographique, cette aide est pratiquement passée de 43 dollars soit près de 30.100 F CFA par habitant dans les années quatre-vingt à 30 dollars, soit environ 21.000 F CFA par habitant à la fin des années quatre-vingt-dix. Le montant supplémentaire ne représenterait guère que 0,1 de la richesse nationale des pays riches.

• Entre 1965 et 1995, les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur sont passés de 3 à 15% dans l'ensemble de l'Afrique de l'Est et du Nord, et de 1 à 3% en Afrique subsaharienne.